
CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 28 juin 2012

A 14 h 30 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 28 juin 2012 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS

- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (ayant donné pouvoir à Mme Yvette ANNEE).
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'IAV.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Jeudi 28 juin 2012

A 14 h 30 à LA ROCHE BERNARD

5 – Marais de Redon et de Vilaine - Natura 2000 : Actions du contrat territoire milieux aquatiques : poursuite du chantier des marais de l'Isac en 2012 – maîtrise d'ouvrage

En 2011, le Conseil d'Administration a accepté de mener un chantier « pilote » de restauration sur le marais du Vieil Isac, mais qui, par manque de temps, n'a pas pu être réalisé entièrement.

Il est rappelé que ce marais est sérieusement menacé par la déprise agricole. Le réseau de douves n'a plus la capacité de ressuyer efficacement les prairies et la surface des parcelles colonisées par la jussie ne cesse d'augmenter tous les ans. Il est rappelé également que l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) est également gestionnaire du vannage qui régule les niveaux d'eau de ce marais.

Pour rester dans la logique de l'opération conduite l'été 2011, et pour respecter les engagements du programme européen Water Adaptation is Valuable for Everybody (*S'adapter au changement climatique est bénéfique pour tous*) WAVE, il est nécessaire que l'IAV assure la maîtrise d'ouvrage pour terminer ce chantier. Ces travaux, estimés à 220 000 € TTC maximum, se dérouleraient d'août à octobre 2012. Le syndicat de l'Isac, qui est maintenant en capacité de mener ces opérations, assurerait le relais de terrain pour la conduite pratique de ce chantier en 2012, étant entendu que ce Syndicat mènerait ensuite les futurs chantiers de restauration des marais.

Le plan de financement de ces travaux serait le suivant :

Europe (Interreg WAVE) : 50%

Région Pays de la Loire : 30 %

Syndicat de l'Isac : 10%

Autofinancement IAV : 10%

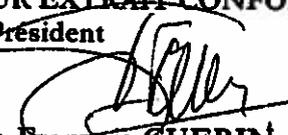
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de rétablissement de la circulation hydraulique du marais de l'Isac dans la continuité du chantier 2011.
- Sollicite les subventions et participations correspondantes
- Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Jean-François GUERIN